

Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

Présents :

Pascale BELLE, Gérard JOUBERT, Michel AUTRET, Bernard SANFOURCHE, Régine BOSSU, Céline GARRY, Monique LASCAUD, Maggy METOIS, Stéphane PAURION, Céline RAYER, Yves ROBERTIERE, Jean-Michel URBAIN.

Absents excusés :

Jocelyne CHEVALLIER, Lionel DEBERTEIX, Pierre-Philippe GESSON,.

Procurations : Lionel DEBERTEIX pour Bernard SANFOURCHE

Secrétaire : Régine BOSSU

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du compte rendu du 17 décembre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – PANNEAU POCKET

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle application par smartphone nous est proposée par le référent sûreté de la brigade territoriale de la gendarmerie.

Ce dispositif permet en temps réel de communiquer avec la population sur toutes sortes de sujets (alertes, animations, informations diverses et variées, etc...)

L'abonnement pour la mairie est de 180 € par an et gratuit pour les abonnés.

Madame le Maire a procédé à l'ouverture d'un compte pour Javrezac et les personnes enregistrées pour inscrire les informations sont :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| • Le Maire | Pascale Belle |
| • La secrétaire de Mairie | Marie Christine Quindry |
| • Le référent informatique | Lionel Deberteix |

Une formation à l'utilisation et la prise en main de cet outil de communication a eu lieu le lundi 25 janvier à 14h30 à la mairie pour les 3 référents.

Le conseil municipal approuve le choix de cet outil à l'unanimité.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

II – SYMBA/ANTENNE AVAL

Suite au rapport sur le fonctionnement et la programmation pluriannuelle des travaux du bassin de l'Antenne présenté au conseil du 17 décembre dernier, le conseil est appelé à délibérer, afin d'émettre son avis.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

III – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Répertoire Electoral Unique est entrée en vigueur.

Dorénavant, les inscriptions n'ont plus de date butoir au 31 décembre de chaque année. Pour pouvoir voter pour les élections européennes, les inscriptions doivent être faites avant le 31 mars 2019.

Les jeunes de 18 ans font l'objet d'une inscription d'office par l'INSEE, de ce fait un jeune ayant 18 ans à la veille du scrutin pourra voter.

Les administrés peuvent s'inscrire en venant directement à la mairie ou sur le site « service public », la commune ayant optée pour ce service.

Une commission se réunie entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin donc pour cette année entre le 2 et le 5 mai 2019.

Pour rappel, la commission a pour mission le contrôle de la liste électorale pour en assurer la régularité.

Une réunion de formation/information pour les membres de cette commission est fixée soit au lundi 15 avril après midi soit le jeudi 18 avril le matin.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame le Maire présente les comptes administratifs :

- Budget communal
- CCAS

Monsieur Gérard JOUBERT prend la parole (Madame le Maire étant sortie de la salle) et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces présentations.

Aucunes remarques quant à ces comptes n'étant formulées, le conseil municipal approuve à l'unanimité.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

IV- CONTRAT AIDÉ

Le 13 mars 2017, le conseil municipal, sur proposition de Madame Le Maire, délibérer favorablement pour la création d'un poste d'adjoint Administratif à temps non complet à raison de 28 h par semaine.

Le 17 mars un contrat unique d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi pour une durée d'une année était signé.

En mars 2018 le contrat était reconduit pour une année et requalifié en Parcours Emploi Compétences.

Ce contrat arrive à échéance le 19 mars 2019, il convient de décider :

- Soit du maintien d'un poste administratif et de stagiairiser l'agent employé actuellement
- Soit de ne pas renouveler le contrat.

Madame le Maire informe le conseil municipal que la personne ne se projette pas dans cet emploi pour des raisons personnelles.

Madame le maire demande au conseil de se prononcer et décide au vu des raisons de cette personne de ne pas donner suite à ce contrat.

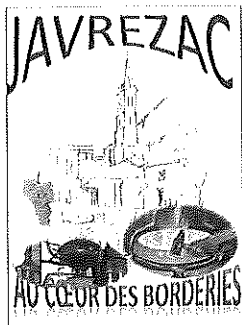
V- REGIE DE RECETTES

Le régisseur de recettes est nommé au sein d'une commune pour encaisser diverses sommes (location salles communales, photocopies).

Seul le régisseur est habilité à procéder à l'encaissement des montants dus ou en cas d'absence le régisseur suppléant.

Pour rappel actuellement :

- le régisseur Principal est Madame Marie Christine Quindry
- Le régisseur suppléant est : Madame Virginie Boiteau



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

Dans la nouvelle organisation administrative, Mme Quindry a confié la gestion de ce dossier à l'Agent Administratif en poste à l'accueil, et demande de modifier le régisseur en place, en proposant :

REGISSEUR : Cosette DENEUVIC

REGISSEUR SUPPLEANT : Marie-Christine QUINDRY

L'avis du comptable public étant nécessaire, la demande sera faite après l'accord du conseil municipal

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

V- ADHESION ATD 16 POUR RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Depuis Mai 2017, le règlement sur la protection des données s'est renforcé donnant lieu à des vérifications strictes au sein de l'administration et autres.

Ce processus étant très complexe, nous avons besoin d'aide pour affiner les autorisations de divulgation d'informations.

L'ATD 16 (Agence Technique Départementale) est l'organisme référent sur la Charente et il serait très utile d'adhérer à cet organisme pour nous mettre en conformité.

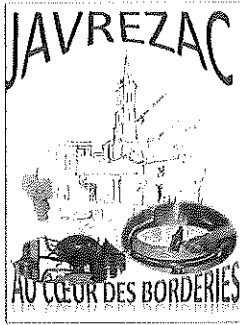
Contact a été pris auprès de l'ATD16 afin d'avoir les modalités d'adhésion et le coût. Le montant de la cotisation annuelle s'élèverait à 679 euros.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité devant la complexité de ce dossier.

VI- PREPARATION BUDGETAIRE 2019 - Travaux

Madame le Maire informe la commission « Environnement et Cadre de Vie » doit impérativement fournir ses demandes de travaux accompagnées des devis le plus rapidement possible.

Le budget primitif de la commune doit être voté fin mars (voir 15 avril suivant décision de l'Etat) et demande une préparation consciencieuse. C'est pour cette raison que toutes demandes doit être faites pour laisser le temps à la commission « Finances » d'étudier les devis.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

La commission sport loisir culture devra également présenter ses propositions d'attribution de subventions aux associations Javrezacaises.

La commission fêtes et cérémonies devra tenir compte de l'organisation d'une cérémonie d'inauguration de la salle communale dans la ligne budgétaire attribuée, et remettre sa demande à la commission finance.

La commission finance devra tenir compte des plus-values relatives aux travaux de réhabilitations et des demandes des commissions afin de proposer aux votes le budget Primitif.

VII- LOGICIEL CIMETIERE

Madame le Maire informe le conseil municipal du changement de réglementation sur la durée de propriété d'une concession dans un cimetière, nous complique la gestion. D'autre part, l'origine des plans et la tenue d'un fichier par fiches bristol n'est plus approprié à une gestion rigoureuse.

L'agent en charge du dossier a suivi une formation en 2018, et nous a amené à une réflexion sur les modalités à mettre en œuvre.

Des devis ont été demandés, et les propositions sont actuellement à l'étude. Le coût en moyenne est compris dans une fourchette de 5000 à 6000 euros TTC.

Mme le Maire demande au conseil de débattre et d'envisager une ligne budgétaire pour 2019.

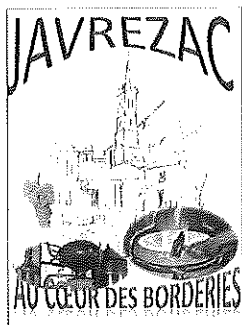
Après délibération, le conseil municipal opte pour le devis de la société MULTIMEDIA

VIII - PLUI

Madame le maire informe le conseil municipal sur un courrier reçu de Grand Cognac concernant le volume de dents creuses sur la commune. Après consultation du plan fourni, le conseil est à priori d'accord.

IX - MFR

Un courrier reçu de la MFR nous demande de leur communiquer les coordonnées personnelles des jeunes de la commune afin de les informer des possibilités offertes par la MFR. Après réflexion, le conseil municipal décide de contacter la MFR pour leur demander de nous envoyer un flyer pour affichage.



Conseil Municipal Javrezac

Séance du 11 février 2019

X – REPAS DES AINES

Le conseil municipal réfléchit pour fixer une date pour le repas des aînés mais au vu des travaux de la salle des fêtes et des réservations déjà faites, il n'est pas possible de prévoir ce repas cette année et est donc reporté en 2020.

La séance est levée à 20 H 45.